

FORFAIT

L'utilisation à usage privé des chants du fonds SÉCLI est autorisée pour tous les forfataires payant annuellement un forfait.

UTILISATION HABITUELLE

■ Communautés religieuses et chorales : **3,50 € par membre**

■ Paroisses :

NB DE PRATIQUANTS	SOMME DEMANDÉE
moins de 100	30 €
de 100 à 150	55 €
de 150 à 200	85 €
de 200 à 250	110 €
de 250 à 300	140 €
de 300 à 350	170 €
de 350 à 400	200 €
de 400 à 450	225 €
de 450 à 1 000	275 €
de 1 000 à 1 500	350 €
de 1 500 à 2 000	450 €
de 2 000 à 2 500	550 €
de 2 500 à 3 000	650 €
de 3 000 à 3 500	750 €
de 3 500 à 4 000	850 €
plus de 4 000	1 100 €

UTILISATIONS EXCEPTIONNELLES

Un forfait ponctuel est indiqué cas par cas par le SÉCLI.

Le SÉCLI

Abbaye Sainte Scholastique, 81 110 DOURGNE
Tél. / fax : 05 63 50 10 38
e-mail : secli@secli.cef.fr - site : <http://secli.cef.fr>

LISTE DES ÉDITEURS MEMBRES DU SÉCLI

A.M.E.
Cté du Chemin Neuf
10, rue Henri IV
69287 LYON Cedex 02
ame@chemin-neuf.org

ADF - BAYARD MUSIQUE
FONDS : ADF, AIR LIBRE,
BAYARD, LE TRIFORIUM,
STUDIO SM, SYLVANES
23 rue de la Houssaye
49410 SAINT-LAURENT DU MOTTAY
contact@adf-bayardmusique.com

AUVIDIS
FONDS : AUVIDIS, FLEURUS
148, rue du Faubourg
Poissonnière
75010 PARIS
emoulette@naive.fr

BEATITUDES MUSIQUE
Maria multimedia
Domaine de Burtin
41600 NOUAN LE FUZELIER
timothee@mariamultimedia.com

CÆCILIA
16 rue Brulée
67081 STRASBOURG CEDEX
contact@union-sainte-cecile.org

CRISTAL MUSIC
27, avenue Marcel David
94600 CHOISY-LE-ROI
cristal.music@wanadoo.fr

DDB
FONDS : LE SENEVE (DDB),
LETHIELLEUX (DDB)
10, rue Mercœur
75011 PARIS
contact@editionsddb.fr

ÉDITIONS DE L'EMMANUEL
89 boulevard Blanqui
75013 PARIS
jpmerle@emmanuel.info

ÉDITIONS LAUDEM
1071 rue de la Cathédrale
H3B 2V4 - MONTRÉAL (QC)
CANADA
editions@laudem.org

ÉDITIONS DU CARMEL
33, avenue Jean Rieux
31500 TOULOUSE
editions.carmel@wanadoo.fr

ÉDITIONS DU SIGNE
1, rue Alfred Kastler
67201 ECKBOLSHEIM
info@editionsdusigne.fr

EUROPART
Abbaye Saint-Martin
86240 LIGUGÉ
europart-eur@abbaye-liguge.com

GROUPE FLEURUS-MAME
FONDS : FLEURUS-MAME,
MAME (DESCLEE),
MAME (LE CHALET)
15-27, rue Moussorgski
75895 PARIS cedex 18
g.arnaud@fleuruseditions.com

JUBILUS VOIX NOUVELLES ÉDITIONS
58, rue du Maréchal Joffre
85000 LA ROCHE-SUR-YON
paul07@wanadoo.fr

KINNOR
Abbaye N.-D. de Boscodon
05200 CROTS
kinnor@wanadoo.fr

LE CERF
24 rue des Tanneries
75013 PARIS
laurence.rondinet@editionsducerf.fr

LE SEUIL
25 boulevard Romain Rolland
CS21418
75993 PARIS Cedex 14
elsa.rosenberger@seuil.com

NOVALIS
4475 rue Frontenac
H2H 2S2 - MONTRÉAL (QC)
CANADA
info@novalis-inc.com

SCHOLA CANTORUM
Case Postale 156
CH 2114 FLEURIER - SUISSE
schola@sysco.com

SODEC
Abbaye d'En Calcat
81110 DOURGNE
livreheures@encalcat.com

SNPLS
58 avenue de Breteuil
75007 PARIS
snpls@cef.fr

Le SÉCLI

Secrétariat des Éditeurs de Chants pour la Liturgie

Le SÉCLI est un groupement (GIE) qui rassemble les principaux éditeurs de chants pour la célébration liturgique, la catéchèse et l'éducation chrétienne. Il est géré par les moniales bénédictines de Dourgne.

Fonctions du SÉCLI ?

- Constituer et gérer le « fonds SÉCLI ».
- Gérer les droits de reproduction graphique à usage privé en :
 - collectant un « forfait annuel » auprès des paroisses, des communautés religieuses et d'autres groupes (chorales, aumôneries...)
 - répartissant les sommes collectées en trois parts : 40 % pour les éditeurs et 60 % pour les auteurs et les compositeurs
- Gérer les droits de reproduction graphique à usage commercial (revues, manuels paroissiaux...) en :
 - encaissant les droits de reproduction dus par l'éditeur tiers,
 - répartissant les sommes collectées.
- Subventionner la formation des auteurs et des compositeurs.

Qui sont les membres du SÉCLI ?

MEMBRES ACTIFS

- **Des membres de droits :**
 - SNPLS 58 Avenue de Breteuil 75007 PARIS
 - CFC Abbaye de La Trappe 61380 SOLIGNY LA TRAPPE
- **Des éditeurs :**
cf. liste des éditeurs membres en dernière page.

MEMBRES ASSOCIÉS

- **Membres associés représentant les services d'Église :**
 - un représentant du Service National de la Catéchèse et du Catéchuménat (SNCC),
 - un représentant du Secrétariat Général de l'Épiscopat,
 - un représentant de la Commission Épiscopale Francophone pour les Traductions Liturgiques (CEFTL).
- **Membres associés représentant les auteurs et compositeurs.**

Procédure d'admission des chants au fonds SÉCLI

1. L'éditeur envoie au SÉCLI les fiches qu'il souhaite déposer en indiquant très précisément l'utilisation du chant.
2. S'il s'agit d'un texte © AELF, © CNPL, © CFC ou d'un texte qui a déjà reçu une cote, le SÉCLI envoie la fiche directement au département Musique du SNPLS.
3. S'il s'agit d'un nouveau texte, le SÉCLI envoie la fiche à un des 9 consultants qui vérifie :
 - que le texte soit adapté à l'usage prévu pour ce chant,
 - la justesse de son contenu théologique et dogmatique,
 - ses qualités littéraires et poétiques,
 - l'adéquation texte / musique

Si le consultant estime ce chant admissible au fonds SÉCLI, il donne son avis et peut faire une proposition de cote : liturgique ou rituelle, DEV pour les chants de dévotion, EDIT pour les chants de catéchèse, de veillées, de louange et la chanson d'inspiration chrétienne.

En cas de doute du consultant, le SÉCLI envoie la fiche à un autre consultant pour avis.

4. Les réponses des consultants, après avoir transité par le SÉCLI, sont envoyées au SNPLS pour validation finale ou, en cas de refus ou demande de corrections, à l'éditeur.

COTES

LETTRES DES RITES

A	Chants d'entrée	Y	Chants de louange – bénédictions processions – litanies
AL	Ordinaire de la messe (texte liturgique)		
B	Offertoire	Z	Psaumes – cantiques bibliques textes non officiels ; par exemple Pour le psaume 24 : cote Z 24 Pour le cantique de l'Ancien Testament 4 de BJ : cote Z (AT) 4 Pour un cantique du Nouveau Testament : Z (NT) 8
C	Ordinaire de la messe (texte non liturgique)		
D	Communion - Unité		
P	Hymnes		
T	Envoi		
U	Acclamations – Refrains de prières litaniques ou de prières universelles – Antiennes	ZL	Psaumes – cantiques bibliques textes officiels et textes de la liturgie des heures ; par exemple : Pour le psaume 24 : cote ZL 24 Pour le cantique de l'Ancien Testament 4 : cote ZL (AT) 4 Pour le cantique du Nouveau Testament 8 : cote ZL (NT) 8
X	Chants de la parole (cantilènes – tropaires – répons – séquences – chants de méditation sur un texte biblique)		
XL	Chants d'un texte officiel de l'Écriture (d'évangile par ex.)		



NORMES : Les lettres des temps ou des thèmes peuvent être combinées avec les lettres des rites, mais la lettre des temps et des thèmes est toujours mise en premier. (par ex. : GA pour un chant d'entrée pour le carême, et non pas AG). La lettre L n'a pas d'affectation propre et ne se trouve jamais seule, mais elle est rajoutée à une autre lettre pour indiquer que le chant est fait sur un texte officiel de la liturgie. La lettre Q n'est pas utilisée.

CATALOGUE DES FICHES DU FONDS

Le catalogue est téléchargeable gratuitement sur le site du SÉCLI.

FICHES À L'UNITÉ

Achat des fiches en ligne avec paiement sécurisé

- Cliquez sur  pour commander une fiche numérique (téléchargeable immédiatement au format PDF, prix unitaire 2 €) (1)
- Cliquez sur  pour commander une fiche scannée (téléchargeable immédiatement, prix unitaire 1,50 €) (2)

(1) fiches fournies par l'éditeur

(2) fiches réalisées par le SÉCLI à partir
des partitions papier données par l'éditeur
à l'origine

LETTRES DES TEMPS OU DES THÈMES

E	Avent
F	Noël
G	Carême
H	Passion
I	Pâques et temps pascal
J	Ascension
K	Pentecôte - Église
M	Mystère de Dieu - Trinité
N	Sacrements de l'initiation chrétienne (Baptême – Confirmation – Eucharistie)
O	Sacrements de l'engagement (Mariage, Ordination, Consécration religieuse)
R	Sacrements de la route (Réconciliation - Onction des malades)
S	Défunts
V	Vierge Marie
W	Saints

ACCÈS AUX PARTITIONS

Pour se procurer une partition, on peut :

- soit l'acheter sur le site du SÉCLI,
- soit se procurer un livret en librairie,
- soit télécharger un pdf sur un site possédant, de la part des éditeurs, les autorisations de diffusion.

IL EST INDISPENSABLE DE SE RAPPELER QUE :

■ L'objet du SÉCLI est la gestion des droits de reproduction graphique des fiches de chants déposées par les divers éditeurs membres.

■ Pour faciliter l'utilisation, les paroisses sont autorisées, sous réserve de payer un forfait annuel, de reproduire les dites fiches (texte et/ou musique). Ce forfait ne prévoit pas la mise à disposition gratuite de l'œuvre.

ACCÈS AU TEXTE SEUL

LES FORFAITAIRES, À JOUR DANS LE RÈGLEMENT DE LEUR FORFAIT, ont l'accès gratuit à la bibliothèque numérique des textes des œuvres du fonds SÉCLI. L'accès est possible moyennant un login (votre numéro de forfaitaire) et un mot de passe (votre code postal).